



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

demeurant à (N°, rue) : _____

(CP, Localité) : _____

Tél privé : _____

Tél bureau : _____

GSM : _____

e-mail : _____

Matricule : _____

ai l'honneur de solliciter une autorisation pour :

construire une maison unifamiliale
construire une maison bi-familiale
construire un bâtiment de commerce et d'habitation

construire une maison jumelée
construire une maison à appartements

construire un garage
construire une étable

construire une remise

construire un mur de clôture

faire des transformations dans l'immeuble

aménager un chemin d'accès

ériger un échafaudage pour :

le renouvellement de la façade
le renouvellement de la toiture

l'installation d'une marquise / store

l'installation d'une enseigne (lumineuse ou non)

autres : _____

Situation de l'objet : (N°, rue) : _____
(CP, Localité) : _____

Volume : _____ m³

Surface du terrain : _____ ares

Face du terrain _____ m

Nombre de logements :

Rez-de-chaussée : _____ unités à _____ m²

Etage 1 : _____ unités à _____ m²

Etage 2 : _____ unités à _____ m²

Etage 3 : _____ unités à _____ m²

Etage 4 : _____ unités à _____ m²

Combles : _____ unités à _____ m²

Nombre de commerces :

Rez-de-chaussée : _____ unités à _____ m²

Autre affectation :

Nombre d'emplacements

Adresses utiles

Administration des Ponts & Chaussées
103, rte de Peppange
L-3271 Bettembourg
Tél : 28462400
Fax : 52 15 94

Administration du Cadastre
54, Avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg/Merl
Tél : 4 49 01-1
Fax : 4 49 01-333

Dans l'espoir que la présente demande trouve votre accueil favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Date : _____

Signature du demandeur : _____

Pièces à fournir pour une demande d'autorisation de bâtir (en double exemplaire)

- plan de situation à l'échelle cadastrale, avec indication de l'immeuble concerné (extrait du plan cadastral récent)
- plan de situation à l'échelle 1/500 avec indication :
 - des limites de propriété
 - du nom du propriétaire
 - des propriétaires des fonds voisins
 - des marges de reculement par rapport aux limites de propriété
 - de l'implantation exacte des surfaces bâties
- plan à l'échelle 1/250 avec indication des aménagements extérieurs tels que :
 - les voies d'accès
 - les terrasses
 - toute autre dépendance ou aménagement éventuel (abri de jardin)
 - le domaine public avec trottoirs, chaussée, bande de stationnement et bacs à verdure
Le domaine public est à représenter tel qu'il se présente sur place
 - les murs et clôtures (avec indication de leur hauteur hors terre)
 - les haies
 - etc.
- mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- mesurage dressé par un géomètre officiel - format digital
- plan de tous les niveaux à l'échelle 1/50 ou 1/100, avec indication du compartimentage
- plan de la cave à l'échelle 1/50 ou 1/100
- plan du comble à l'échelle 1/50 ou 1/100, avec indication :
 - de la forme du toit
 - des installations de ventilation
 - des foyers
 - des cheminées
- plan des vues en élévation de toutes les façades avec indication :
 - des pentes des voies publiques
 - des constructions voisines attenantes

- un plan **et** une coupe des réseaux à l'échelle 1/50 ou 1/100 avec indication
 - du système d'évacuation des eaux usées
 - du système d'évacuation des eaux pluviales
 - du système d'évacuation du drainage
 - les réseaux de gaz, d'électricité et de P&T

Ces plans devront contenir toutes les profondeurs et cotes nécessaires au repérage des conduites, canalisations et regards dans le domaine privé et public.

- coupes longitudinales et transversales avec indication :
 - de la hauteur libre des niveaux
 - du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport à l'axe de la voie desservante
 - de la topographie existante du terrain,
 - des modifications à apporter à la topographie
- indication
 - en couleur **rouge** (nouvelles parties de construction)
 - en couleur **jaune** (parties de construction à démolir)
- photos de la situation existante
- CD (plans et photos)
- conventions entre voisins
- certificat établi par l'O.A.I.
- calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique
- calcul relatif à la nature et à la résistance du sol
- permission de voirie de l'Administration des Ponts et Chaussées
- le début des travaux du rez-de-chaussée est à signaler au Service de l'Urbanisme Communal pour procéder au contrôle des niveaux et alignements ainsi que pour faire un constat des lieux.